

Loi sur l'accise

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Madame le président, je veux profiter de l'étude de ce projet de loi pour faire quelques observations.

Lors de l'étude des projets de loi qui suivent le budget, on voit des annonces de diminution de taxes. Je pense qu'on doit applaudir cette forme d'administration, car on sait que le système fiscal, tel qu'on le connaît, est toujours lourd à porter par le consommateur car, à n'importe quel niveau de perception des taxes, le fardeau retombe toujours sur le dos du consommateur. J'ai toujours cru au principe qu'un gouvernement ne doit pas se servir d'un système fiscal, qu'il ne doit pas se servir de taxes pour financer ses dépenses, son administration. Selon moi, un système fiscal doit exister pour enlever l'argent en trop, là où il est en trop, car il est possible et même probable qu'à un certain moment, à un certain niveau de l'économie d'un pays, il puisse arriver qu'une accumulation d'argent puisse créer un abus de pouvoir.

● (1430)

Cela peut créer des situations difficiles où même le gouvernement peut avoir certaines difficultés à administrer si, par exemple, des entreprises, des compagnies ou des sociétés deviennent financièrement plus fortes que le gouvernement.

Or, à ce point de vue, un système fiscal doit être établi afin d'éviter l'accumulation des richesses entre les mains de quelques-uns, mais cela est bien loin du principe actuel où à peu près la seule fonction du système fiscal actuel est de trouver des sources de financement pour les affaires gouvernementales, tant au niveau fédéral que provincial.

Quand cela ne suffit plus, il existe un deuxième moyen, soit celui d'emprunter auprès de ceux qui ont des économies dont ils peuvent disposer.

Madame le président, chaque fois qu'un gouvernement décide de soulager le contribuable par des diminutions de taxes, par des diminutions d'impôt, je pense qu'on doit alors s'en réjouir, car lorsqu'on diminue les taxes, on pose en quelque sorte un geste qui contribue à augmenter le pouvoir d'achat du consommateur.

On a été témoin jusqu'ici des luttes syndicales entre ouvriers et patrons, entre les fonctionnaires et le gouvernement, pour obtenir des augmentations de salaire basées sur l'indice des prix et la hausse du coût de la vie. Chaque fois que l'ouvrier a eu une augmentation de salaire, il s'en est suivi une augmentation d'impôt, et chaque fois que les salaires ont été augmentés, surtout dans l'industrie, il y a eu nécessairement des augmentations de prix, et partant des augmentations d'impôt. J'ai dit à la Chambre depuis quelques années, comme le ministre des Finances du Québec vient aussi de l'affirmer, qu'il n'est plus maintenant nécessaire d'augmenter les taxes, car l'inflation s'en charge. Il n'est plus nécessaire d'augmenter les taxes pour remplir les coffres des gouvernements, puisque l'inflation s'en charge.

A mon avis, la taxe sur les matériaux de construction aurait dû être abolie complètement. Une diminution d'à peu près 50 p. 100 n'est pas suffisante, si l'on veut réellement se servir de cela pour relancer le commerce de la construction, la mise en chantier de nouvelles habitations, qu'on connaissait depuis quelques années, mais qui a fléchi de façon catastrophique depuis quelque temps, et qui a déjà eu des répercussions dans d'autres domaines de l'activité canadienne, par exemple, dans le commerce du bois d'œuvre, dans les usines de sciage. J'ai beaucoup

[M. Gray.]

apprécié le discours que vient de faire l'honorable député de Windsor-Ouest (M. Gray), qui quitte à l'instant la Chambre. Il s'est demandé à quel point on pourrait être assuré que cette diminution de taxes pourrait servir au consommateur, à celui qui veut se construire une maison ou s'acheter une maison neuve, à celui qui a des réparations, de l'entretien à faire.

On n'est pas sûr que cette diminution de taxes se rendra jusqu'à lui. On peut, dans une certaine mesure, se fier à la concurrence, mais la concurrence qui existait il y a 15 ou 20 ans, je me demande si elle existe encore aujourd'hui.

Le commerce, principalement dans le domaine des matériaux de construction, est maintenant concentré dans les mains de quelques sociétés. Il est facile pour elles de s'entendre, peut-être pas directement, peut-être pas officiellement, mais indirectement, pour soutenir les prix. Or, comme l'a fait remarquer le député de Windsor-Ouest tout à l'heure, lorsqu'on leur demande quel sera l'effet de cette diminution de la taxe de vente sur le matériaux de construction, elles nous parlent d'inventaire. Et le simple consommateur peut-il vérifier la véracité de cette affirmation? Il lui est impossible de savoir si l'inventaire est écoulé.

Je pense donc qu'en élaborant de telles mesures, on devrait prendre des dispositions pour s'assurer que cette diminution de taxes soulage justement celui qu'on veut soulager, soit le consommateur. On a eu l'expérience, il y a quelques années, de l'abolition de la taxe de vente sur les médicaments. On n'en a pas vu l'effet au niveau de l'achat, de la consommation. On disait que c'était l'augmentation des coûts qui faisait que les prix n'avaient pas baissé. Qu'en est-il exactement? Le consommateur n'est pas placé pour le savoir. Quant aux commissions d'enquêtes ou aux fonctionnaires de certains ministères qui ont la charge de surveiller ces choses-là, on ne sait pas exactement jusqu'où ils peuvent aller dans de telles situations.

A mon avis, dans le cas de l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux de construction, on aurait dû et on devrait s'assurer qu'elle bénéficie au consommateur. Si elle avait été abolie, il aurait été beaucoup plus facile, je pense, de vérifier si le consommateur aurait profité d'une diminution réelle des coûts des matériaux de construction, et favoriser ainsi la relance de l'industrie de la construction.

A mon avis, c'est très important, parce que, comme cela existe actuellement, on constate qu'il y a une diminution de mises en chantier de l'ordre d'environ 50 p. 100 ou peut-être plus. Il ne faut pas penser uniquement au bois de construction, au ciment, aux blocs de béton, au filage électrique ou à certains matériaux de plomberie, mais il faut penser à tous les matériaux secondaires qui entrent dans la construction d'une maison. Lorsque la construction ne va pas, toutes ces autres industries ne vont pas non plus. Or, c'est tout un enchaînement qu'il faut surveiller.

Lorsque nous serons, peut-être dans quelques minutes, à étudier le bill article par article, nous pourrions alors l'approfondir. Le ministre pourra nous donner plus de détails, plus de renseignements sur chaque article. On pourra ainsi voir ce qui sera dans l'optique du ministre et du gouvernement, quel est l'objectif final auquel ce dernier vise par sa politique budgétaire.

[Traduction]

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Madame l'Orateur, je suis heureux de pouvoir traiter d'un article précis du bill à l'étude. Bien que je sois d'accord avec bien des points du budget qui aident le consommateur cana-